

Chaque mois, en plus du paiement de votre loyer, vous réglez des provisions de charges. Une fois l'année écoulée, nous procédons à la **régularisation annuelle des charges locatives** qui sont détaillées sur votre relevé de régularisation de charges. Ce document compare les dépenses récupérables réelles et vos provisions versées durant l'année.

Gennevilliers Habitat
 33 rue des Chevrins
 92230 Gennevilliers

Tél : 01.46.85.88.88
 contact@gennevilliershabitat.fr

Votre référence Office : 000000000
Dossier : 000000000 **1**
 Local concerné : 000000000
 Type : Type 4
 Journal 01 liasse S8

Entrée : 15-07-2014 Sortie : **2**

Période de régularisation du : 01-01-2023 au : 31-12-2023 **3**

RELEVÉ INDIVIDUEL
 DE RÉGULARISATION DES CHARGES

M NOM Prénom
 MME NOM Prénom
 Adresse
 LGT 0000
 92230 GENNEVILLIERS
 Enc : 00 000000000

Gennevilliers, le 14-10-2024

DÉPENSES		CRITÈRES DE RÉPARTITION				LOCATAIRE		
4 Nature	5 Montant Annuel	6 Base de Répartition	Total	Votre logement	Nb de Jours	7 Votre part Charges	8 Vos Provisions appelées	9 Solde
CHG2-Produits Entretien Gardien	282,96	surf. utile	5 130,22 m ²	90,25 m ²	365	4,98	0,00	4,98
Location Compteur Ec Ef	0,00	nb compteur ef	2 279,00u	1,00 u	365	0,00	21,96	-21,96
CHG2-Interphonie	636,62	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	11,20	0,00	11,20
Hygiène récupérable	446,7	unité	79,00u	1,00 u	365	5,65	0,00	5,65
Ent. multiservices récupérable	14 733,70	unité	79,00u	1,00 u	365	186,50	0,00	186,50
CHG2-Electricité parties communes	12 854,61	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	226,14	0,00	226,14
CHG2-Espaces Verts	5 551,64	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	97,66	0,00	97,66
TOMI-Taxe ordure ménagère	8 769,00	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	154,26	195,00	-40,74
CHG1-Provision de charges	0,00	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	0,00	758,16	-758,16
HG2-Gardien	6 626,79	unité	79,00u	1,00 u	365	83,88	0,00	83,88
Parabole	0,00	unité	8 494,00u	1,00 u	365	0,00	53,88	-53,88
EAFI -Eau froide (Bail: 000000000)	327,12	provision ef	0,00	87,00 m ³		327,12	600,24	-273,12
EACI -Eau chaude (Bail: 000000000)	471,41	provision ec	0,00	47,00 m ³		471,41	368,76	102,65
ENTI-Entretien Robinetterie	0,00	unité	8 614,00u	1,00 u	365	0,00	26,64	-26,64
CHA 1-Provision Chauffage	30 076,81	surf. habitable	4 919,15m ²	85,75 m ²	365	524,30	607,08	-82,78
CHG2-Eau des communs	760,42	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	13,38	0,00	13,38
ENTI-Entretien V.M.C.	0,00	unité	1 369,00u	1,00 u	365	0,00	18,12	-18,12
CHG2-Ménage Parties communes	16 644,88	surf. utile	5 130,22m ²	90,25 m ²	365	292,81	0,00	292,81
TOTAUX :						2 399,29	2 649,84	-250,55

RELEVÉ DE CONSOMMATION								
10 Compteur n°	Fluide	Ancien index	Date Relevé 1	Nouvel Index	Date Relevé 2	Conso.	Prix m ³ ou kwh	Montant
20CA00000	Eau froide	34	31/12/2022	121	31/12/2023	87	3,7600	327,12
20CA00000	Eau chaude	13	31/12/2022	60	31/12/2023	47	10,0300	471,41

11 Le montant de votre solde de régularisation est de **250,55 €** en votre faveur.

1 Référence de votre logement (à rappeler dans toutes vos correspondances)

2 Période d'occupation du logement

3 Année concernée par la régularisation des charges

4 Liste des charges récupérables de votre résidence

5 Montant annuel des dépenses de votre résidence

6 Critères de répartition calculés selon :
 • la surface totale de la résidence (m²), l'unité (u)
 ou la consommation individuelle d'eau (m³)
 • le nombre de jours de location dans l'année

7 Montant de vos charges pour l'année concernée

8 Montant avancé mensuellement sur vos avis d'échéance de janvier à décembre 2023

9 Solde de votre régularisation = total de votre part charges (7) - total de vos provisions appelées (8)

10 Détail de vos consommations individuelles selon vos relevés d'index

11 Rappel de votre solde de régularisation déduit ou ajouté sur votre prochain avis d'échéance

NOUS VOUS DEVONS (solde négatif, en votre faveur)

ou

VOUS NOUS DEVEZ (solde positif, en notre faveur)

La somme sera automatiquement déduite de votre prochain avis d'échéance. Si vous n'êtes plus locataire, pensez à nous fournir **votre RIB** pour obtenir votre remboursement par virement bancaire.

Vous devez verser une somme supplémentaire à Gennevilliers Habitat. Celle-ci sera ajoutée sur votre prochain avis d'échéance. Si vous n'êtes plus locataire, cette somme sera facturée sur un avis d'échéance que vous recevrez le mois suivant.

EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

ou pour toutes autres questions concernant les charges locatives contactez-nous par e-mail **avant le 08/11/2024**

charges.locatives@gennevilliershabitat.fr



Centre relation locataire :
01 46 85 88 88



www.gennevilliershabitat.fr